



**Proposition de description des exercices
de prospective territoriale : l'exercice de Pays de Herve au futur**

<p>Phase de mûrissement et de préparation</p>	
<p>Genèse de la démarche Pays de Herve au Futur : Interrogation citoyenne sur l'avenir</p>	<p>Les prémices de la démarche remontent à la fin de l'année 1999.</p> <p>Suite à l'initiative d'une personne, fils d'agriculteur, héritier d'un ancien engagement politique communal, soucieuse de la préservation du paysage bocager et du potentiel environnemental du Pays de Herve, un groupe de citoyens, originaires de plusieurs communes du Pays de Herve, aux profils professionnels et aux sensibilités diverses, s'est interrogé sur l'avenir de ce territoire.</p> <p>Leur première intuition était qu'il était devenu indispensable de protéger, « ce jardin vert » au centre de l'<i>Euregio</i> - Maastricht – Hasselt – Aachen – Liège, eu égard à son urbanisation rapide, aux difficultés provenant de la perte de ses repères traditionnels et à des mutations insuffisamment maîtrisées.</p> <p>D'après eux, le Pays de Herve souffrait d'une crise d'identité. Ils faisaient état de tensions entre habitants ruraux et néo-ruraux, entre agriculteurs et non agriculteurs, entre habitants, décideurs politiques, acteurs économiques, intervenants extérieurs, concernant : l'aménagement du territoire, l'évolution du prix du foncier et de l'habitat, la relation à l'environnement et au paysage, l'implantation d'activités agricoles, industrielles,...</p> <p>Ils craignaient que le devenir du Pays de Herve ne se matérialise dans un abandon de ses spécificités rurales et ils déploraient l'absence d'une dynamique associant les forces vives du territoire pour faire face à ce qu'ils estimaient être une menace pour son avenir. C'est certainement là une raison qui les motiva dans leur projet, leur volonté, de construire le futur du Pays de Herve en impliquant activement les pouvoirs publics locaux et régionaux, les acteurs économiques, sociaux, les associations, les citoyens.</p> <p>Lors des réunions publiques organisées par ces « citoyens actifs », l'opportunité de la création d'un Parc naturel au Pays de Herve (en vue de préserver le caractère rural du territoire et son paysage) fut évoquée. Toutefois, cette proposition ne fit pas l'unanimité. Les initiateurs en déduisirent qu'il importait en premier lieu de dresser un diagnostic de la situation du Pays de Herve et de mieux apprécier l'intérêt de la population pour leur initiative avant de proposer des solutions intéressantes, mais qui, analyse faite, s'avèreraient peut-être inadéquates.</p> <p>Le colloque « <i>Quel avenir pour le Pays de Herve ? Spectateur ou acteur ?</i> » qu'ils organisèrent dans un village de la région, Froidthier, en juin 2001, constitua une première étape positive dans cette direction. Près de 200 personnes y entendirent et débattirent les</p>

communications du ministre de l'agriculture et de la ruralité, d'un historien, d'un sociologue, d'un géographe, d'un ingénieur agronome, de fonctionnaires à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources naturelles, et d'un cinéaste.

Dans le suivi, en février 2002, ils publiaient un Manifeste « *Le Pays de Herve au futur* » (« Pour savoir ce que l'on veut, il faut s'identifier »). Celui-ci tentait de dégager les éléments principaux de « l'identité » du Pays de Herve et proposait des principes et des pistes pour un « développement équilibré et durable » du Pays de Herve, particulièrement en matière d'aménagement du territoire, d'économie et de culture. Les signataires y réaffirmaient leur volonté « de rassembler un maximum d'acteurs de la vie du Pays de Herve autour d'une réflexion globale et participative sur le futur de cette région ».

Suite à la publication de ce Manifeste, et aux réunions d'information organisées en vue de sa diffusion (c'est à ce moment que fut évoquée pour la première fois la possibilité de lancer un « projet de pays » sur base du SDER et à l'image des projets de pays français), une association sans but lucratif regroupant les « personnes physiques » intéressées fut créée. Elle prit pour dénomination le titre de « *Pays de Herve - Futur* ». Son objet social est basé sur le Manifeste. Elle compte aujourd'hui une quarantaine de membres.

Afin de faire connaître son initiative et recueillir leur soutien, y compris financier, *Pays de Herve - Futur* multiplia alors les démarches vers les pouvoirs publics locaux, les communes, ainsi qu'auprès de la Région wallonne et de la Communauté française de Belgique. Si quelques communes soutiennent financièrement l'association, la subsidiation du pouvoir régional reste encore à concrétiser. Le manque de moyens financiers ad hoc est une des raisons qui a ralenti l'avancement du projet de *Pays de Herve - Futur*. « A moins que la réflexion n'était pas suffisamment approfondie ? Auquel cas, cela démontre la nécessité d'une réelle visibilité pour être reconnu ».

La nécessité de mieux préciser l'orientation de l'initiative de départ et d'obtenir une adhésion plus forte de la population, des décideurs et des acteurs, conduisit les promoteurs à approfondir le sens de leur démarche. La participation de certains d'entre eux à diverses démarches prospectives permit à l'association de faire connaissance avec les outils méthodologiques offerts par celles - ci, de s'ouvrir à des réflexions menées sur des territoires proches ou plus vastes, et de nouer des contacts utiles. Ils prirent ainsi part aux réflexions menées au sein du « Parc des Trois Pays » (projet de développement sur une zone couvrant une grande part de l'espace de l'Eurégio MHAL, dont le Pays de Herve), à « Wallonie 2020 », à « Liège 2020 », ainsi qu'aux assises du développement local organisées par l'IGEAT de Université Libre de Bruxelles.

<p>Comprendre la raison-d'être et la pertinence du questionnement sur le futur : Qui s'occupe du jardin ?</p>	<p>La motivation de maîtrise d'un développement équilibré, durable, du Pays de Herve par les acteurs eux-mêmes (l'ensemble des citoyens, les acteurs socio-économiques de la société civile, les instances publiques locales), dans un processus transversal et participatif, s'est très rapidement avérée être l'axe mobilisateur commun de la démarche face aux mutations, difficultés, tensions, touchant le Pays de Herve listées par <i>Pays de Herve - Futur</i> et mises en relief dans le diagnostic de Yves Hanin le qualifiant de « territoire en surchauffe ».</p>
<p>Positionnement temporel</p>	<p>La dénomination de l'association porteuse « <i>Pays de Herve – Futur</i> » dit bien la volonté d'inscrire la démarche « dans le futur », terme temporel indéterminé, mais qui tente à la fois de viser la construction d'un futur à long et à moyen terme ainsi que la volonté aussi d'agir sur le court terme.</p>
<p>Positionnement spatial</p>	<p>Si le Pays de Herve présente des caractéristiques agricoles, paysagères (le bocage), architecturales et culturelles bien spécifiques, il n'est pas pas un territoire ayant un périmètre précis, défini juridiquement et administrativement.</p> <p>Pour les géographes, c'est un territoire à « géométrie variable ».</p>  <p>Une définition étroite le limite aux communes de Herve, Aubel, Thimister, Clermont, Olne. Une version plus large considère qu'il comprend le territoire sis l'entre la Vesdre et la Meuse, soit 17 communes (748 km²). S'ajoutent ainsi aux premières nommées, les communes de Soumagne, Pepinster, Dison, Baelen, Limbourg, Lontzen, Raeren, Plombières, Welkenraedt, Fourons, Dalhem, Blégny, La Calamine, voire Visé.</p> <p>Le Pays de Herve est un vrai microcosme, d'une grande complexité politique et administrative. Celle-ci est l'expression de sa diversité culturelle et linguistique - on y parle le français, l'allemand, le néerlandais ainsi que deux langues dialectales, le wallon et le <i>plattdütsch</i> (dialecte thiois) -, mais aussi de la complexité même de l'État belge et de ses composantes : le Pays de Herve s'étend sur trois arrondissements (Verviers, Liège, Hasselt), situés en Région wallonne et en Communauté germanophone (celle-ci fait partie de la Région wallonne, mais a un statut autonome pour certaines matières), ainsi qu'en Région flamande.</p> <p>Le Pays de Herve présente une situation géostratégique intéressante. Il est traversé par de grands axes de communication routiers et autoroutiers, le T.G.V., des couloirs d'aviation. Il se situe au cœur de</p>

	<p>l'Euregio Meuse - Rhin. Celle-ci est une zone de coopération transfrontalière comprenant la province du Limbourg néerlandais (dont la « capitale » administrative est Maastricht), la Ville et le District d'Aachen (Allemagne), la Communauté germanophone de Belgique, et les provinces belges de Liège et du Limbourg. Cette situation est d'autant plus exceptionnelle si l'on considère l'emplacement du Pays de Herve aux confins de la Wallonie, à la frontière des mondes latins et germaniques.</p>
<p>Volonté d'actualisation, d'approfondissement, des réflexions de 2001 et de passage à l'acte</p>	<p>La nécessité de mieux préciser l'orientation de l'initiative de départ et d'obtenir une adhésion plus forte de la population, des décideurs et des acteurs, conduisit les promoteurs à approfondir le sens de leur démarche.</p> <p>En juin 2003, <i>Pays de Herve - Futur</i> décide de lancer une réflexion prospective. Selon les promoteurs de l'initiative, il s'agissait d'actualiser le questionnement dressé trois ans plus tôt, de définir précisément les enjeux pour le futur du Pays de Herve, les réponses souhaitables à ceux-ci, et de passer ensuite progressivement à une démarche de stratégie de territoire et le lancement de projets concrets en cohérence avec celle-ci.</p>
<p>Positionnement de l'initiative dans son environnement stratégique</p>	<p>Que ce soit pour ses besoins de réflexion et d'identification des enjeux majeurs, de définition de stratégie territoriale ou d'activation de projets opérationnels, les promoteurs de l'initiative sont attentifs à connecter la démarche du Pays de Herve aux diverses initiatives ou instruments de développement utiles à leur action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en premier lieu, les orientations stratégiques des territoires associés et voisins, englobant ou non le Pays de Herve. Ceci implique des concertations avec les porteurs d'initiatives, en particulier avec les projets portés par les villes de Verviers et de Liège, la province de Liège, le Parc des Trois Pays, etc. ; - le positionnement du Pays de Herve dans le projet <i>Parc des trois Pays</i> occupant une place centrale au cœur de ce territoire, et concerné au premier titre par la perspective de développement à long terme (horizon 2030) qui y est formulée; - la plate-forme <i>Euregio Meuse-Rhin</i> comme plate-forme pour démarrer des projets de coopération transfrontalière associant le Pays de Herve; - en référence aux orientations du Schéma de Développement de l'Espace régional, un positionnement du Pays de Herve en tant qu'aire de coopération transfrontalière qui apparaît comme un enjeu futur pour la Wallonie et le Pays de Herve lui-même. - la cohérence entre la démarche lancée au Pays de Herve et la <i>Déclaration de Politique régionale</i> en ce qui concerne en particulier, la participation citoyenne et le souci d'associer tous les acteurs qui caractérisent la démarche du Pays de Herve, assimilable à une forme de laboratoire d'expérimentation de la "bonne gouvernance" à une échelle réduite ;

	<p>- la participation du Pays de Herve comme un des territoires laboratoires dans le cadre du projet <i>SPAN Réseau de Programmation Stratégique Active</i> soutenu par INTERREG IIIB, dont l'objet est de tester des approches innovantes de participation de la société civile à la programmation des interventions territoriales aux échelons régional, infra-régional et local - les territoires concernés se situant en Belgique (Région wallonne), France (Champagne - Ardenne), Irlande et Irlande du Nord -.</p>
<p>Parties prenantes, modes de pilotage et dispositifs de travail de la démarche</p>	<p>Afin de mettre en oeuvre la démarche prospective, <i>Pays de Herve - Futur</i> s'est appuyé sur un dispositif de pilotage mixte, structuré autour d'un partenariat associant les initiateurs de l'asbl, des centres de ressources pluri-disciplinaires (l'Institut Destrée, la Fondation rurale de Wallonie, les centres de ressources de trois universités – le CREAT de l'UCL, l'IGEAT de l'ULB, le SEGEFA de l'ULg) et la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne.</p> <p>Dans le même temps, une démarche d'information est réalisée auprès des communes en leur demandant leur appui. Il est, à cette période, envisagé d'associer les communes dans la démarche en suscitant la création d'un comité d'accompagnement composé des communes et de l'asbl. Ce Comité d'accompagnement n'a pas vu le jour à ce moment, mais par la suite, en 2005, la plate-forme créée dans le cadre de la participation de <i>Pays de Herve - Futur</i> à SPAN a réuni des membres de plusieurs conseils communaux, des acteurs socioéconomiques et <i>Pays de Herve - Futur</i>.</p>
<p>Communication</p>	<p>Publications des actes des colloques de Froidhier 2001 et de Welkenraedt 2004, du Manifeste, conférences de presse, sortie d'une lettre d'information en mai 2006.</p> <p>Participation à divers séminaires, conférences, colloques, etc. : assises du développement local, Parc des Trois Pays, Liège 2020, SPAN, journées Action publique et développement local de la FUCAM, etc., qui ont permis de faire connaître l'initiative <i>Pays de Herve – Futur</i>.</p>
<p>Budget</p>	<p>Soutien de quelques communes (3, 4), à raison d'1/2 Euro/an/habitant. Soutien de SPAN à l'action développée dans le cadre de la participation à SPAN.</p>

<p>Phase prospective</p> <p>Diagnostic prospectif et partagé</p>	<p>Le Comité de Pilotage s'est réuni de septembre à novembre 2003 pour approfondir deux questions de départ de la prospective à savoir le « Q0 : qui suis-je ? » et le « Q1 : que peut-il advenir ? »</p> <p>Le Comité reconnaît que le Pays de Herve a déjà un nom, ce qui est un élément important si même son périmètre est à « géométrie variable. »</p> <p>C'est ainsi qu'à partir des connaissances de chacune des personnes et organisations qui composent ce Comité, des éléments de diagnostic ainsi qu'une série d'enjeux sont progressivement listés, discutés et triés afin de formuler un premier questionnement sur le futur du territoire :</p> <p>Enjeu 1. Comment valoriser davantage les qualités paysagères et paisibles du Pays de Herve en y développant des activités nouvelles, créatrices de valeur ?</p> <p>Enjeu 2. Comment développer un cadre organisationnel cohérent afin de maintenir sur le Pays de Herve les spécificités propres du territoire face à son urbanisation galopante ?</p> <p>Enjeu 3. Comment inscrire concrètement le Pays de Herve au centre de l'espace eurégional en tenant compte à la fois de la diversité nouvelle ainsi que des cultures et patrimoines hérités ?</p>
<p>Identification des enjeux de long terme</p>	<p>Les trois hypothèses d'enjeux pour le Pays de Herve induites par le Comité de pilotage ont été discutées ensuite avec une centaine de citoyens, d'acteurs et de décideurs lors de trois rencontres tenues fin 2003, à Henri-Chapelle, Berneau et Olne. Les apports, les remarques critiques, les propositions ont permis ensuite au Comité de pilotage de redéfinir les enjeux de départ et de les formuler sous forme de « tensions porteuses » de projets pour le Pays de Herve. Il a également investi dans une recherche de données pouvant fonder au mieux ces différents enjeux.</p> <p>Enfin, ces enjeux ont été précisés comme suit :</p> <p>1. Renforcer le lien social et valoriser la diversité culturelle du Pays de Herve</p> <p>Au fil de l'histoire, le Pays de Herve a développé des atouts essentiels pour son développement futur. La diversité culturelle et les liens conviviaux historiques unissant ses habitants sont des richesses dont le territoire peut aujourd'hui tirer le meilleur profit pour autant que soient dépassées les tensions qu'ils suscitent également.</p> <p>L'installation de néo-ruraux qui recherchent un cadre de vie agréable et le caractère multilingue affirmé du territoire confortent cette diversité culturelle de telle façon qu'il importe de susciter de nouvelles dynamiques de vie sociale au Pays de Herve. Pour contrer l'individualisme et éviter l'entrechoc culturel, l'histoire du territoire doit être redécouverte par chacun et la convivialité au Pays de Herve renforcée au travers de nouveaux lieux de rencontre citoyens.</p>

2. Développer la responsabilisation des acteurs sur l'ensemble du territoire et créer un cadre organisationnel et décisionnel cohérent

Le développement harmonieux d'un territoire repose sur la responsabilisation de chacun par rapport au territoire qui l'accueille et/ou sur lequel il vit et travaille. S'appuyant sur les initiatives participatives existantes, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou des associations, qu'elles soient locales ou plus globales, des dynamiques collectives peuvent être amplifiées et valorisées à l'échelle du Pays de Herve.

Face à sa propre évolution, ainsi que dans le cadre interrégional et eurégional, la nécessité s'impose, pour le territoire, de créer un espace de rencontre et d'échange de ses différentes sphères politiques, économiques et civiles en vue de développer une vision commune sur le long terme qui lui permette de maintenir et de renforcer ses spécificités propres.

3. Favoriser des activités qui s'appuient sur les spécificités intrinsèques du territoire et qui les renforcent

Le territoire du Pays de Herve jouit de qualités reconnues unanimement : la beauté de son paysage et de son cadre de vie, sa riche biodiversité, la force de son agriculture et du tissu agro-alimentaire, la multiplicité des activités économiques, une offre de nombreux services, une grande vitalité culturelle et une position géostratégique dans l'Eurégio. Néanmoins, le Pays de Herve souffre d'une urbanisation mal contrôlée, d'un "zonage" de l'espace inadéquat, de la spéculation foncière, d'une diminution drastique de la population agricole, d'être vécu comme un territoire "dortoir" par une partie importante des habitants, tous facteurs mettant à mal ses qualités spécifiques.

Il importe de réaliser un équilibre concerté et dynamique entre activités, habitat, paysage et environnement. Partant de là, l'enjeu consiste à développer une "économie trans-locale" ouverte, s'appuyant sur les initiatives locales et valorisant les ressources du territoire. Cet objectif devrait être atteint par un soutien public proactif à l'activité agricole, à la création et au développement des petites et moyennes entreprises, et au secteur du tourisme. Toutes ces activités devraient avoir pour souci commun la mise en relief des qualités humaines, paysagères, patrimoniales et culturelles du Pays de Herve.

Un colloque grand public a été organisé le 17 avril 2004 à Welkenraedt pour présenter les résultats des consultations et du travail mené avec les centres de ressources. Il a ainsi permis aux entrepreneurs, aux syndicalistes, aux acteurs culturels, aux responsables d'institutions – sociales, environnementalistes, agriculteurs (trices) –, aux décideurs publics locaux ou régionaux – aux bourgmestres ou échevins, aux responsables au niveau régional ou euro-régional de débattre du futur du territoire.

Les participants se sont prononcés sur la validité de ces enjeux pour le développement futur du Pays de Herve et ont présenté leurs propositions d'actions pour construire celui-ci de manière concertée et transversale.

	<p>L'appréciation des résultats de ce colloque fut mitigée. Entre des interventions nombreuses et riches, un taux de participation jugé insuffisant (riche de très nombreux décideurs et acteurs de tous genres, mais plus restreint dans la participation citoyenne) et un engagement relativement frileux de certaines communes, les porteurs du projet ont exprimé alors un certain essoufflement. Néanmoins, l'après élections régionales de juin 2004 se dessinait à ce moment comme un nouvel horizon possible de négociation avec la Région pour supporter le développement de la démarche dans une phase plus stratégique et opérationnelle (voir phase stratégique ci-après).</p>
<p>La construction de la vision commune</p>	<p>Les trois enjeux débattus dans le cadre du colloque ont constitué les éléments préalables à l'élaboration d'une vision commune du développement futur du territoire.</p> <p>Il eut fallu probablement approfondir les résultats du colloque et tenter une consolidation des réponses souhaitables aux divers enjeux énoncées par les uns et les autres en vue d'arriver graduellement à cette vision commune associant les trois questionnements de base, lesquels semblent aujourd'hui abordés de façon juxtaposée.</p> <p>La vision équilibrée (la « recherche du juste compromis ») du développement du territoire, tenant compte de l'économique, du social, du culturel et de l'environnemental est encore à construire, si toutefois - on le verra dans l' « action paysage » menée depuis 2006 - celle-ci est bien entamée.</p>
<p>Phase stratégique</p> <p>Définition des axes Stratégiques</p> <p>En dialogue avec l'environnement stratégique</p>	<p>La démarche de Pays de Herve-Futur - qui pourrait se matérialiser à terme dans un « projet de pays » - est soucieuse de prendre en compte les orientations stratégiques des territoires associés et voisins : les villes de Verviers et de Liège, le Parc des trois Pays, etc.</p> <p>En outre, elle est également soucieuse de dialoguer avec la Région wallonne, avec l'Eurégio ainsi qu'avec l'Europe. Les élections régionales 2004, le futur Contrat d'Avenir constituent une opportunité dont les promoteurs sont conscients au lendemain du colloque. Ils se projettent à l'idée d'une proposition de contractualisation avec la Région.</p>
<p>Définition d'une stratégie au départ du Comité de pilotage</p>	<p>A l'issue du colloque et sur base d'une évaluation interne, le Comité de Pilotage a décidé d'avancer dans l'élaboration d'un dossier de financement de la suite de la démarche, mettant l'accent sur la nécessité de passer de la phase prospective à une phase de définition stratégique et de lancement de projets.</p> <p>Cette étape menée à partir du Comité de Pilotage a permis de définir quatre grands axes stratégiques :</p> <p>– créer de nouveaux lieux de rencontre et d'échange entre citoyens :</p>

	<p>ruraux, néo-ruraux, communautés linguistiques et culturelles diverses ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – développer le sentiment d'appartenance et de responsabilisation au territoire ; susciter des espaces de rencontre entre les acteurs politiques, économiques, civils afin de construire en commun un projet global de territoire et mener les actions appropriées ; – amener plus de cohérence au niveau urbanistique, par exemple par la création d'une maison de l'urbanisme ou du paysage ; – soutenir l'activité agricole, la création de petites et moyennes entreprises, développer le secteur du tourisme, ces initiatives ayant pour souci commun la mise en relief des qualités du Pays de Herve. <p>Ce dossier est introduit début 2005 à la Région wallonne. Des échanges avec celle-ci sont actuellement en cours. Le projet de développement transfrontalier SPAN réalisé avec la FRW et l'IGEAT a permis de relayer certains acquis de la démarche, de renforcer l'adhésion de plusieurs acteurs et décideurs et de soutenir une première action centrée sur le paysage.</p>
<p>Mesures et choix des actions concrètes</p>	<p>Le dossier introduit à la Région au début 2005 prévoyait trois actions structurantes et complémentaires pour le développement futur de la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une première action « Gouvernance » visant la mise en place d'une structure de partenariat territorial associant les principales parties prenantes de l'initiative, acteurs politiques, socio-économiques et représentants de la société civile. – une deuxième action « Stratégie territoriale » amenant à la définition d'un programme stratégique de développement territorial intégré sur le Pays de Herve. – une troisième action « Paysage » à caractère expérimental centrée sur la réappropriation collective du paysage par la population et la cohérence des aménagements par rapport à un paysage commun susceptible de déboucher à terme sur la mise en place d'un outil de type maison du paysage à l'instar des maisons de l'urbanisme. <p>Pays de Herve-Futur a choisi de passer à une phase opérationnelle en activant l'action Paysage comme base du programme 2006.</p> <p>Diverses activités ont été réalisées : journées « patrimoine citoyen », enquête sur le paysage lancée en juillet 2006 auprès de 1250 personnes sélectionnées en fonction de leur appartenance géographique et professionnelle (les réponses à celle-ci ont été analysées par différents centres de ressources : FRW, SEGEFA, CREAT), réunions organisées dans plusieurs communes afin de recueillir l'avis des habitants, acteurs, décideurs, sur les enjeux paysagers pour le Pays de Herve, les réponses à y apporter, les projets et actions à conduire.</p> <p>Ce travail a permis de dégager les grands axes d'un « Projet de Convention du paysage du Pays de Herve ». Celui-ci a été présenté lors d'une rencontre publique à Herve, le 25 novembre 2006, qui a réuni près de 200 personnes. Au cours d'ateliers actifs, celles-ci ont apporté leur contribution à la concrétisation de ce projet. Les députés</p>

	<p>de chaque parti ont soutenu et appuyé les principes, les engagements de cette « Convention » qui sera soumise dans le courant du 1^{er} trimestre 2007 à l'approbation et à la signature des conseils communaux issus des élections d'octobre 2006, à tous les acteurs de la société civile, etc.</p>
<p>Pilotage et suivi de la mise en œuvre</p>	<p>Au lendemain de l'évaluation du colloque de Welkenraedt, les centres de ressources ayant accompagné la démarche prospective se sont progressivement retirés. Il faut souligner que ceux-ci avaient soutenu la démarche sans bénéficiaire, pour cet accompagnement, de dédommagement de quelque pouvoir subsidiant que ce soit.</p> <p>Dès lors, à l'automne 2004, le pilotage du suivi de Welkenraedt est revenu à l'asbl <i>Pays de Herve - Futur</i>. Il s'agissait de mettre en œuvre les axes stratégiques issus du colloque. Les membres de l'association ont alors décidé de mettre en œuvre un seul de ceux-ci, l'axe « paysage » décrit supra.</p> <p>Cependant, un peu plus tard, dans le cadre du projet SPAN, une convention a été passée entre <i>Pays de Herve – Futur</i>, d'une part, et l'ULB-IGEAT et la FRW, d'autre part. Dans le courant de l'année 2005, une plateforme regroupant des membres de l'asbl <i>Pays de Herve - Futur</i>, la FRW, des responsables publics locaux, et quelques autres acteurs de la société civile a été constituée. Depuis, cette plateforme a surtout travaillé à concrétiser « l'axe paysage » et à consolider la relation avec les pouvoirs publics.</p> <p>La réalisation de l'action paysage a été soutenue par l'embauche par <i>Pays de Herve - Futur</i> d'une personne dans un contrat à durée déterminée mi-temps. Cette embauche a été rendue possible par le financement de quelques communes et celui de SPAN. La réalisation de cette action n'aurait pas été possible aussi sans la poursuite de l'engagement, à titre bénévole, de nombreux membres de l'asbl <i>Pays de Herve - Futur</i> et de la plate-forme SPAN.</p>
<p>Evaluation du processus et des produits de l'exercice</p>	<p>Une première évaluation du processus prospectif a été menée après le colloque de Welkenraedt.</p> <p>A ce moment, il en est ressorti qu'il fallait « mettre en œuvre les axes stratégiques issus du colloque », mais surtout « passer à l'action », et « entrer dans le concret ». Ce fut la première motivation de l'action paysage.</p> <p>Une autre motivation de cette orientation fut que les membres de l'association estimaient qu'il était nécessaire pour poursuivre leur effort et atteindre des résultats tangibles, d'être davantage « reconnus » et « soutenus » par les pouvoirs publics, en particulier la Région. Une action « visible, « , concrète », pouvait, pensaient-ils, provoquer cette prise de conscience des autorités publiques.</p> <p>Cependant, une évaluation précise et complète de l'ensemble de la démarche entamée en 1999 reste encore à réaliser. En particulier, celle-ci devait prendre en compte <u>l'ensemble</u> des axes stratégiques issus de la démarche prospective, ainsi que le niveau de participation de l'ensemble des acteurs concernés : citoyens, pouvoirs publics, acteurs socio-économiques, associatifs.</p>

<p>Sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>Quel avenir pour le Pays de Herve ?</i> », Actes du Colloque du 23 juin 2001, Comité organisateur du colloque, février 2002. - <i>Manifeste. Le Pays de Herve au futur</i>, février 2002. - Publication « <i>Pays de Herve au Futur : enjeux et pistes d'action</i> », Actes du colloque de Welkenraedt, 17 avril 2004, Institut Jules Destrée - <i>Pays de Herve - Futur</i>, avril 2006. - FUCAM, IVème journée scientifique de l'action publique et du développement local, 7 avril 2006, « <i>Pays de Herve-Futur. Entre Liège et Maastricht, une démarche prospective territoriale et participative</i> », intervention de Joseph Charlier. - Interview de Joseph Charlier le 25 août 2006 par Céline Hermand et Pascale Van Doren.
-----------------------	--